# JOURNAL DU LOI

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an. Les abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent. RÉCLAMES - .....

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Juillet

# Incehérence et Désarroi

Le pays finit par n'y plus rien comprendre. Nous avons eu pendant plusieurs années l'exposition des incohérents; quelle que fût son étrangeté, sa bizarrerie, ce n'était rien à côté de ce qui se passe dans notre monde

On est parti du bal, désormais légendaire, des Quat'z'Arts; voilà qu'on aboutit à la question des congrégations religieuses non autorisées.

Naguère cela manquait de robes; tout à l'heure nous en aurons trop.

Où allons-nous ? Où n'allons-nous pas ? Jamais pièce à tiroirs des Variétés, du Palais-Royal ou des Bouffes-Parisiens ne fut plus abracadabrante, plus incompréhensible. C'est à croire que tout le monde, par ce temps de chaleur caniculaire, a perdu l'esprit, tant on bat la breloque, qu'on nous passe l'expression.

L'affaire des fameux papiers Millevoye, succédant au Panama et à tout le reste, semblait déjà jolie; ce n'était qu'un lever de rideau d'une irréprochable clarté à côté de la pièce principale.

Où sommes-nous ? Dans l'ordre ? Dans le désordre ? Que veut-on ? Que ne veut-on pas ? Rester au pouvoir? C'est p obable. S'en aller ? C'est douteux. Fatiguer tout le monde ? C'est certain.

Tout cela est fou, insensé, mais c'est ainsi et la France regarde ahurie, fatiguée et lasse.

Un moment, on croit que le ministère va se montrer ferme, énergique et fort, après avoir été mou, désemparé et flasque.

On se prend à crier : « Bravo! à la bonne heure! enfin! » M. le Président du conseil vient d'entonner un grand air de bravoure. M. le garde des sceaux proteste contre la dictature anarchique et révolutionnaire.

On regarde, on ouvre les oreilles, on attend. Et tout d'un coup, voilà que tout change encore!

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

III

L'ENFANT QUI FUIT

Avant que Gertrude ent pu faire un mouvement pour obeir, il détachait la médaille d'or bénie par Notre Saint-Père, que l'enfant portait au cou, sus-Pondue à une mince chaînette d'or.

Il les réunit au bracelet dans la paume de sa main droite, voulant tacher, sans doute, d'apprécier le poids de ces bijoux. Il se mit à grommeler quelques paroles entre ses dents, puis, prenant une résolution soudaine :

- Est-ce que tes parents sont du pays ?

Ses parents! Gertrude n'en avait plus. Sa mère était morte. Son père... Elle seniait, pour la première fois, le poids du crime qui s'apesantissait sur satéte:

- Je n'ai plus de parents, répondit-elle.

- Tu n'en a plus du tout.

L'homme se mit à rire de nouvean. Cette répon-

Hier, on fermait la Bourse du travail; ! aujourd'hui, l'on parle de la rouvrir. Hier on refusait la démission de M. Lozé; aujourd'hui on la provoque.

Toutes les décisions de la veille sont redevenues des irrésolutions, des indécisions, des hésitations, des tâtonnements.

M. le président du conseil court à . Mes Délices »; M. le Président de la République revient à l'Elysée. On se réunit le matin, le soir, à midi; mais plus on se réunit, moins on sait ce que l'on veut faire; l'imbroglio s'augmente; M. Peytral sort; il rentre; il s'en va; il revient... Tout est à la mer!... Sauvé, mon Dieu!

Et le budget ? Ah! c'est vrai, il y a un budget. Et la réforme des boissons ? Ah! c'est vrai, il y a une réforme des boissons.

Et le pays ? Ah ! c'est vrai il y a un pays. Et la Chambre? et le Gouvernement? Y en a-t-il une? Y en a-t-il un? N'y en a-t-

il plus ? Ce qui est clair, ce qui est évident, c'est que les choses ne peuvent durer ainsi et que cela doit finir à une courte échéance.

Tous ceux qui aiment la République, tous ceux qui voient en elle la garantie et la sauvegarde de l'avenir de la France, demandent, réclament, exigent qu'elle soit autrement gouvernée, dirigée, conduite.

On a beau ne plus rien comprendre à ce qui se passe, il est une chose que l'on discerne clairement, c'est qu'il n'y a rien de bon à attendre d'une course aussi folle, et qu'en s'y prenant ainsi l'on risque de faire recommencer à la nation ce perpétuel voyage de l'anarchie au despotisme et du despotisme à l'anarchie.

Il fut la honte d'hier, si l'on ne met un terme à tout cela, il reste le danger de de-J. QUERCYTAIN.

#### CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 10 juillet 1893

Demande d'amnistie

M. Pourquery de Boisserin dépose une proposition de loi portant amnistie pour toutes les

se s'accordant évidemment à merveille avec une pensée qui lui était venue. Il rit silencieusement, et en la regardant toujours de son ceil mauvais. Enfin, saus ajouter une parole, il se mit à tâter l'étoffe de la robe que portait Gertrude, puis il examina bien si personne ne le voyait. Il devait être environ cinq heures du matin, le soleil était encore très bas à l'horizon. La route était sans voyageurs, sans travailleurs était la plaine. L'individu après s'être un peu éloigné de l'enfant pour prendre ses p réautions, revint à elle brusquement, la saisit entre ses bras et courut vers la

Une petite voiture, espèce de cabriolet à deux roues, était cachée dans un bouquet de bois. L'individu déposa Gertrude sur la banquette, puis prenant par derrière, dans un coffre une sorte de grosse pièce de toile, il en couvrit la robe de Gertrude, et ramena le tablier de la voiture.

- Allons I en route? Finaude, cria-t-il en allongeant un de ses rudes coups de fouet à son cheval.

Personne ne pouvait apercevoir Gertrude. Le tablier cachait entièrement l'enfant. Elle restait immobile, les dents serrées n'osant pas prononcer une parole. Elle songeait non à l'endroit où la menait cet homme, mais à sa mère, sa mère chérie, qui était morte.

Lui de même demeurait silencieux. A peine de temps en temps relevait-il la couverture de toile pour regarder la prisonnière. Alors il voyait deux grands yeux noirs fixés dans le vide avec une expression navrée.

- Elle s'y fera ! elle s'y fera ! grommela-

personnes n'ayant pas encouru de condamnations antérieures, et poursuivies à l'occasion des troubles du quartier Latin.

L'urgence et la discussion immédiate sont ordonnées.

Il rappelle au président du conseil qu'il a reconnu que les brigades centrales avaient commis des brutalités sans nom, pour punir des jeunes gens dignes d'intérêt, quoi qu'ils se soient montrés imprudents. A la veille du 14 juillet, il est bon d'accorder cette amnistie.

M. Dupuy, président du conseil, répond que le gouvernement ne refuse pas cette amnistie aux ouvriers, qui n'ont pas une connaissance complète de la loi. Il ne peut l'accorder à des jeunes gens qui sont sur les bancs de l'école pour l'apprendre. Des grâces peuvent être accordées, mais l'amnistie n'est pas faite pour des troubles qui ont ému le pays. (Très bien).

M. Pourquery de Boisserin insiste pour le passage à la discussion, qui est repoussé par 279 voix contre 149.

#### Discussion du Budget

M. le président rappelle que la Chambre s'est arrêtée à l'article 3 de la loi des finances.

M. Dubost combat l'amendement de M. Jaurès, tendant à la suppression du principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie.

Ce serait pour le budget une perte de 121 millions. Rien, d'ailleurs, ne justifie le privilège dont on voudrait faire jouir le revenu de la terre, et qui profiterait surtout à la grande propriété.

M. Jaurès insiste.

M. Boutin, commissaire du gouvernement, compat longuement l'amendement.

M. de Ramel demande le dégrèvement de l'impôt foncier jusqu'à concurrence du bénéfice produit par la conversion du 4 1/2 0/0. Il serait juste de faire profiter le cultivateur de cette conversion. L'orateur dépose un amendement en

Cet amendement, combattu par M. Peytral, ministre des finances, est repoussé par 358 voix

M. Philipon développe un amendement tendant à limiter le dégrèvement de l'impôt foncier aux petites exploitations rurales, qui succombent sous le poids des charges qu'elles ont à supporter. L'impôt foncier est non seulement lourd, mais mal établi. Les petites propriétés étant dégrevées dans la proportion de 50 0/0, les propriétés d'une contenance supérieure à cent hectares seraient augmentées à raison de 64 centimes par hectare.

Il croyait qu'elle avait peur, quand elle ne songeait même pas à lui. Le cheval allait vite. C'était une de ces bonnes bêtes qui ont plus de vigueur que d'allures. Son maître la soignait tout particulièrement d'ailleurs. Un peu au-delà de Mussidan, il tira du coffre du pain rassis, un morceau de fromage et une bouteille de vin. Mais il ne commença son repas qu'après avoir dételé Finaude et lui avoir passé un sac d'avoine autour du cou. Quant à Gestrude, quand il lui demanda:

- As-tu faim ? en lui tendant les débris du pain et du fromage.

Elle répondit :

- Non.

- L'homme ne se le fit pas iépét r deux fois. La voiture courait sur une route empierrée, et l'enfant était horriblement fatiguée par les cahots et les soubresauts qu'elle faisait constam-

Un instant, étoussée par le tablier qui dépassait sa tête, elle voulut se mettre debout, mais dès que son tyran la vit ainsi, il la recoucha brusquement sur la banquette en grondant :

- Si tu bouges encore !...

Il ne fallait pas qu'elle put être aperçue, car le cabriolet croisait à chaque instant des voitures, charrettes ou coupés de maître. La journée s'écoula ainsi, l'individu ne s'arrêtant que pour laisser reposer Finaude, et alors en plein bois à distance d'un village.

Il faisait nuit noire quand le cabrioletentra dans le dernier chef-lieu du canton de la Dordogne, avant d'arriver à l'étroite langue de terre par laquelle ce département touche à la Charente-Inférieure, Comme s'il connaissait très bien la route le Ce serait un léger sacrifice pour les grands

M. Burdeau, président de la commission du Budget, combat l'amendement. Ce qu'il faudrait faire, ce serait réformer le cadastre pour qu'il fournisse une base sérieuse à l'impôt foncier. (Très bien !)

M. Philipon insiste en faveur de son ameudement qui dégrèverait 88 0/0 des propriétaires de 50 0/0 de leurs impôts fonciers.

M. Peytral déclare que le gouvernement et la commission repoussent l'amendement.

L'article 3 est réservé. Les articles 4 et 5 sont adoptés.

M. Turrel demande la disjonction de l'article 6 relatif à la répartition du contingent de la contribution personnelle et mobilière, pour lequel la commission entame trois réformes qui portent sur l'impôt des portes et fenêtres, la cote personnelle et mobilière, et le répartement entre certains départements et communes. Une pareille réforme ne peut être improvisée. (Très

M. Jamais combat la disjonction qu'on demande et qui ferait le plus mauvais effet sur l'opinion publique. La Chambre est en possession d'un travail sur la propriété bâtie. Elle peut entreprendre la réforme qui est attendue depuis longtemps.

La motion de M. Turrel, tendant à la disjonction des trois réformes, est repoussée par 311 voix contre 240.

Sur l'article 6, M. Emile Rey, député du Lot, développe un amendement tendant à remplacer cet article par le suivant : « Le contingent de chaque département pour la contribution personnelle et mobilière est fixée en principal et centimes additionnels généraux pour 1894 proportionnellement à l'ensemble des valeurs locatives imposables du département. »

Il faudrait, dit l'orateur, faire la péréquation entre les contingents départementaux pour mettre fin à toute une série d'injustices.

Les sept taux proposés par la commission chargent les populations rurales plus que les villes. Il est impossible d'admettre que ce soit là une réforme juste. Il faut aller jusqu'à la proportionnalité, sans laquelle il n'y a qu'injustice et arbitraire. (Applaudissements).

M. Cornudet, rapporteur, répond aux critiques de M. Rey. Le redevable de l'impôt mobilier est le locataire. On doit donc considérer celui-ci, suivant les charges qui pèsent sur lui et qui sont différentes suivant qu'il habite la campagne ou la ville.

La commission applique des taux différents, mais la péréquation est faite seulement entre

cheval traversa la longue rue du village, puis parvenu aux dernières maisons, tourna brusquement sur la droite et s'ariêta devant une porte cochère campagnarde:

- Holà, père Jacquet I cria le paysan.

On tardait à répondre, et le maître de Finaude allait sans doute prononcer une de ces phrases grossières qui lui étaient accoutumées, quand une voix dit à l'intérieur :

- Ouvre donc, la Jacquette, tu vois bien que c'est ce bon monsieur Mascaret qui est à la

Ce bon Monsieur Mascaret, (puisque nous connaissons désormais le nom du ravisseur de Gertrude) grommela quelques paroles sans suite, qui ne cessèrent que forsque la porte s'entrebailla pour le laisser entrer. C'était une sorte de vaste ferme un grand corps de bâtiment, lequel était la maison, communiquait à des hangars et à des écuries. Dans un coin, des charrettes pleines de seigle et de blé barbu qu'on n'avait pas eu le temps d'engranger.

Cependant le fermier, le père Jacquet s'était avancé près du cabriolet et tendait la main à monsieur Mascaret pour l'aider à descendre. On devinsit aussitôt une sorte d'obséquiosté craintive, assez rare chez les paysans.

- Tiens I vous n'êt s pas seul, dit le père Jacquet, en apercevant sous le tablier de la voiture la figure pâle et tirée de la petite Ger-

- Touchez pas, gronda Mascaret. Elle est malade. C'est une parente à moi que je conduis au bord de la mei pour la remettre. Laissez-moi

les départements et non entre les communes.

Pour faire la péréquation entre les communes, il aurait fallu appliquer le système de la quotité; mais ce serait là une œuvre de réaction en amenant à cette conséquence que le pauvre paierait plus et le riche moins.

M. Peytral. - La commission et le gouvernement repoussent l'amendement.

L'amendement Rey est adopté par 332 voix

Séance du 11 juillet 1893

On reprend le budget de 1894.

L'article 8 est adopté en y ajoutant un amendement de M. Turrel demandant qu'un tableau des cotes mobilières soit mis dans les mairies à la disposition des contribuables.

Les articles 9 et 12 sont adoptés.

Sur l'article 13, M. Boucher propose de disjoindre les articles de contribution personnelle mobilière votés hier et d'en faire un projet spé-

M. Paytral dit que devant les nouvelles charges imposées par le vote de l'amendement de M. Emile Rey, le gouvernement ne s'oppose pas à cette disjonction.

M. Rey. - Je ne comprends pas qu'on demande de nouveau la disjonction.

La Chambre a voté l'année dernière que l'impôt des portes et fenêtres serait supprimé et remplacé par une taxe calculée sur le revenu net de la propriété bâtie.

Vous avez voté en vingt-quatre heures la réforme de la contribution personnelle et mobilière; il ne faudra pas plus longtemps, quoi qu'en ait dit M. le ministre, pour voter celle

des portes et fenêtres. (Très bien ! très bien !) La Chambre vote la disjonction et ensuite l'ensemble des articles qui formeront le projet

Sont votés la disjonction des portes et fenêtres et celle des centimes départementaux.

#### SENAT

Séance du 10 juillet 1893

Le traitement des instituteurs

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à modifier le texte de la loi de 1889, relative au classement et au traitement des

Sur la demande de la commission et du gouvernement, l'urgence est prononcée, malgré l'opposition de M. Buffet.

M. Combes, rapporteur, explique le but et la portée du projet, qui ne touche à aucun des principes essentiels de la loi de 1889. Il ne s'agit que de certaines modifications de détail, d'ordre pument pratique. La loi efface la disposition spéciale qui maintient hors du droit commun les villes de plus de 100 habitants et double la part contributive de l'Etat en ce qui concerne le traitement des instituteurs dans les grandes villes. C'est une mesure de justice et d'équité.

Une autre modification a trait au classement des instituteurs, afin de faciliter l'avancement qui est presque nul en ce moment.

Au point de vue des traitements, la commission a maintenu les chiffresde 1889, sauf en ce qui touche les stagiaires, dont le traitement est porté de 800 à 900 fr.

La commission ne propose pas au Sénat d'inscrire au budget prochain la totalité de la dépense, mais de la répartir en quatre annuités de chacune trois millions et demi.

Pais se tournant vers Gertru le, illui lança cette phrase féroce dans l'oreille.

- Si tu me démens, je t'abandonne au milieu de la route.

L'enfant terma les yeux et s'abandonna aux bras de son ravisseur, qui la transportait dans l'intérieur de la maison. Etle avait au cœur une douleur bien trop grande pour songer à se défendre. Le morceau de toile la couvrait presque entièrement, sans cela il eût été fac le de voir à sa robe, qu'une parente de M. Mascaret ne pouvait pas être aussi richement nippée.

- Avez-vous une seconde chambre libre, père

Jacquet. - Certes.

- Eh bien, donnez à ma parente celle que vous avez préparée pour moi. Pendant le souper, la servante m'en arrangera une autre. C'est d.t?

Monsieur Mascaret connaissait la ferme. Il y descendait à chacun de ses voyages, il fallait sans doute qu'il exerçat une autorité quelconque sur la famille Jacquet. Cela se pressentait à son ton bref et à ses manières brusques. La servante l'avait dèjà précédé dans la chambre et posé une chandelle sur la cheminée, monsieur Mascaret la renvoya, puis quand il fut seul avec l'infortunée :

- Ecoute bien, ma petite, dit-il en adoucissant la voix, sans doute pour moins effrayer l'enfant, si lu es raisonnable, tu seras contente de moi, et tu me seras reconnaissante de l'avoir recueillie. Nous repartirons demain matin, d'ici là, tu vas dormir, pourêtre reposée quand nous nous mettrons en route, As-tu faim !

- Non, monsieur.

Le projet, si modeste qu'il paraisse, intéresse l'avenir de l'enseignement primaire, car il doit mettre fin à la lassitude et au découragement des instituteurs, en leur donnant la certitude de l'avenir et en leur assurant l'indépendance.

M. Lefèvre reproche à la commission d'avoir laissé de côté à peu près tous les amendements votés par la Chambre et d'avoir maintenu la différence entre le traitement des instituteurs et celui des institutrices. On doit récompenser des services égaux par des traitements égaux.

M. Sébline craint que la loi ne donne pas satisfaction aux instituteurs. Ce qu'il faudrait, c'est rendre au corps enseignant les postes élevés qui lui font défaut et le moyen le meilleur pour y parvenir, c'est le rétablissement de l'éventuel mis par moitié à la charge de l'Etat et à celle des

La suppression de l'éventuel a eu pour inconvénient de désintéresser l'instituteur de ce que sa classe soit fréquentée.

M. Poincarré, ministré de l'instruction publique, objecte que la peine des instituteurs n'est pas toujours proportionnée au nombre de leurs élèves, non plus que leur mérite et leur savoir.

Les directeurs ont d'ailleurs une indemnité proportionnée au nombre des élèves. En outre, l'instituteur a une porte ouverte devant lui puisqu'il peut être admis dans l'enseignement primaire supérieur.

Parlant de la loi elle-même, le ministre exprime le sonhait que le Sénat s'associe au gouvernement pour réaliser une œuvre de justice et d'humanité.

Par 216 voix contre 34, le Sénat décide de passer à la discussion des articles.

A propos de l'article 2, un nouvel échange d'observations a lieu entre M. Sébline qui développe un amendement tendant au rétablissement de l'éventuel (cinquante centimes par élève et par mois), et M. Poincarré, qui repousse l'amendement pour les motifs déjà exposés.

Les articles sont successivement votés, puis l'ensemble de la loi est adopté.

#### INFORMATIONS

Préfecture de police

M. Lépine, préfet de Seine-et-Oise, est nommé préfet de police en remplacement de M. Lozé appelé, sur sa demande, à d'autres fonc-

#### Un discours de M. Cavaignac

La Chartre-sur-le-Loir, 9 juillet.

Dans le banquet qui lui a été offert par ses électeurs, M. Cavaignac a prononcé un grand discours dans lequel il a examiné la situation.

Il a constaté d'abord que depuis quinze ans toutes les luttes électorales ont été dominées par la question primordiale de la forme du gouvernement. Maintenant que cette question est tranchée sans retour, il est temps de poser devant le suffrage universel d'autres questions.

Il est partisan de la politique d'apaisement. sans sacrifice d'aucune des parties du programme républicain qui ont été réalisées depuis vingt ans.

Il parle ensuite de la nécessité de réformer les mœurs politiques et termine ainsi son discours :

« Dans cette longue lutte de vingt années que nous avons soutenue pour fonder les institutions

Elle pron nça ces deux mots d'une voix bri-- Bon ! bon ! Qui dort dine. Couche-toi. Bon-

Il ferma la porte et u it la clefd us sa poche. Un instant après monsieue Mascaret conpait avec les

hôtes dans la salle basso. ... Depuis le matin, c'était le premier moment de liberte qu'avait l'enfant. E le était époisée de fatigue. Son petit corps plinit sous ces rudes coups du malheur. E le se déshabilla lentement. Le ·lit était profite, les draps bien blancs. Elle se faisait presque une joie d'être seule, « de causer avec sa mère » e'le voulut se confier en celui de qui l'on tient toute force et toute résignation. Oh ! comme sa prière monta ardente et suppliante vers le ciel. Comme elle implora Dieu pour qu'il larendit con-

l'attendissent encore. ... Et vons êtes content de vos affaires, mon bon Monsieur Maccaret ? demanda le fermier, son

fiante en Lui, quelles que fussent les épreuves qui

- Les affaires vont toujours mal ! riposta celuici d'un ton rude. L'argent ne rentre pas. C'est

Personne ne répondit à cette phrase. Un silence rénible régna autour de latable, etl'on n'entendit plus que le bruit des fourchettes et des verres contre le bois. Pourtant, ils étaient bien gais, d'ordinaire, les repas de la ferme... Le père Jacquet avait une belle fam lle, quatre garçons et deux filles. Tont ce monde là était grand et fort, bien portant. Mais la vue de ce bon monsieur Mascaret produisait le même effet à chaque voyage qu'il faisait.

qui la représentaient n'ont cessé d'être unis par les liens d'une confiance mutuelle.

» Pour qu'il continue à en être ainsi, que faut-il donc? Il faut, et c'est là la part du suffrage universel, qu'il ne donne et ne maintienne sa confiance qu'à ceux qui en sont dignes; il faut, et c'est là la part des hommes politiques, que nous corrigions de ce côté là encore ce qu'il y a eu de vicieux dans le fonctionnement du régime parlementaire.

» Le régime parlementaire suppose des gouvernements qui exercent la réalité du pouvoir, qui aient une politique, qui ne craignent pas de la défendre et de succomber, au besoin, avec elle.

» Mais si le gouvernement semble prêt à tous les sacrifices pour sauver une existence, malgré tout éphémère; s'il s'asservit volontairement aux influences occultes des meneurs parlementaires, plus empressés à rechercher la réalité et les faveurs du pouvoir qu'à en assumer les responsabilités; si le gouvernement subordonne la moindre de ces décisions au bon vouloir de ceux qu'il considère lui-même comme ses adversaires les plus redoutables; s'il ne sait refuser aucune faveur à ceux qui savent le mieux se faire craindre, ce jour-là le ministre le plus habile est celui qui sait le mieux jouer avec tous les genres de corruption.

» La politique apparaît au dehors comme un jeu d'intrigues personnelles. Ce jour-là la porte est ouverte par où passent toutes les compromissions et toutes les défaillances.

» La République, qui a triomphé depuis vingt ans de tous les périls, triomphera encore de celui-là. Elle restera fidèle aux traditions de cette longue histoire de cent années, dont la date que nous célébrons aujourd'hui a été l'origine.

» Lorsque, quarante années après les débuts de la Révolution, le parti républicain a repris conscience de lui-même, lorsqu'il a commencé la longue lutte qui l'a conduit à confondre ses destinées avec celles de la France, lorsqu'il s'est dressé en face du régime censitaire, il a présenté à la démocratie française un idéal de justice sociale dont il doit, sous peine de faillir à sa mission, poursuirre sans trève la réalisation.

» Cette mission, il n'y a point failli; il a donné plus qu'aucun autre, depuis un siècle, l'exemple du sacrifice aux convictions sincères et au désintéressement. Il a donné à la démocratie le suffrage universel et les lois populaires de la troisième République.

» Cet idéal de justice sociale qui est sa raison d'être, il ne le sacrifiera point à de prétendues nécessités de gouvernement. Il ne sacrifiera point, sous prétexte de sauver une existence que rien ne menace plus désormais, ce qui est le principe même de son existence.

» C'est dans ces sentiments de confiance inébranlable dans l'avenir, que je lève mon verre à la République ».

## CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le jour de la Fête Nationale, le Journal du Lot ne paraîtra pas samedi prochain.

Vote de nos députés

Sur la proposition d'amnistie présentée lundi à

Le ravisseur de Gertrude était un de ce féroces tyrans de campagne, qui sucent le paysan, séduit par l'amour de la terre. Il habitait un v llage riche de la Charente-Inférieure. Situé au bord de la mer, Loignac est à proximité de la Gironde et de la Dordogne. Monsieur Mascaret avait tendu là une immense toile d'araignée dans laquelle s'étaient prises déjà et sa prendraient encore des mouches de toutes les tailles. Nul ne savait la fortune gagnée petit à petit par ce Gobsek campagnard. La tyrannie des Mascaret rementait hant ; celui-ci était déjà la troisième génération. On frémit quand on pense à ce que l'u ure, ainsi pratiquée sur une large échelle, peut amener de roines. Il avait succédé à son père, lequel avait succédé au grand-père. C'était une dynastie. Ce bon Monsieur Mascaret prêtait au taux légal, seulement on lui signait une reconnaissance plus forte d'un quart que la somme qu'on avait reçue. Cela fait trente pour cent. Il est vrai que l'usurier accordait tous les renouvellements possibles à condition qu'on lui servit les intérêts. A terme, il saisissait sans pitié et faisait vendre.

Et, chose étrange, pen lant ce grand laps de temps, jamais rien n'était venu me acer ce trafic odieux. Pas un instant, ceux qu'il exploitait ainsi n'avaient été éclairés par l'exemple de cenx qu'avaient ruines le père et l'aieul.

C'est que, depuis 92, le paysan, sevré si longtemps de propriété, s'est pris d'un amour farouche pour ce sol qu'il avait arrosé si long temps de sa sueur inutile et que lui donnait la lib rté conquise ! Demandez à tous les administrateurs, on a esssayé de guérir le paysan, honnête, laborieux généralement, de se jeter dans la misère. Rien n'y fait.

I républicaines, la démocratie française et ceux | la Chambre, les votes de nos députés se répartis-

MM. Talou, Rey et Lachièze ont voté contre. M. Vival a voté pour.

#### Au 7me de ligne

M. de Chaunec de Lanzac, lieutenant au 7º de ligne est nommé capit ine au même regiment.

- M. Neyrac, sergent-major au 7º de ligne, est nommé adjudant, en remplacement de M. Dumas admis à la retraite.

#### Brevet simple

Aux examens du brevet simple, qui ont com-mencé lundi, 53 aspirants se sont présentés, 23 ont été définitivement reçus.

Ce sont MM.: Barthe, de Castelnau. Bec, de Cahors (Vieux-Palais). Bennet, de Figeac. Bergues, de Puy-l'Evêque. Bercegol, id. Bonnot, de Montcuq. Clamagiran, de Sousceyrac. Combarieu, de Castelnau. Dalet, de Puy-l'Evêque. Delbos, de Martel. Delfau, de Montcuq. Desplais, id.
Donadien, de Cahors (Vieux-Palais.) Fabre Arsène, d'Orléans. Fabre Armand, de St-Céré. Lacam, de Luzech. Lémozy, de Cahors, (rue du Lycée. ) Lugol, de Monteuq. Maury, de Luzech. Ramond, de Cahors, (Vieux-Palais.) Rouquié, de Monteug. Ruscassié, de St-Céré. Sourdoire, de Monteuq.

#### Union des femmes de France

La quête de la Conférence ayant produit 178 francs, le Comité a décidé de donner cent francs aux pauvres, et de garder les 78 francs restants pour venir en aide aux Comités des Villes, ou des régions éprouvées par des désastres ou des épidémies.

#### Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture, vidant, vendredi dernier, plusieurs délibérés, a rendu les arrêtés suivants:

1º Affaire Jarguel, contre l'Etat.

L'Etat est condamné à payer à Jarguel 3,729 fr. 20 c. et aux dépens.

2º Affaire Mabru contre la succession Pastrie, entrepreneur. Pastrie est condamné à payer à Mabru 840

fr. avec les intérêts et aux dépens.

3º Affaire Cassotte et Vrin contre l'Etat (règlement des travaux).

L'Etat est condamné à payer aux réclamants, en sus des décompte, 190.895 fr. 52 c., les intérêts, les intérêts des intérêts, et trois quarts des frais s'élevant à 29.289 fr.

4º Affaire Soubigou contre l'Etat (règlement des travaux).

L'Etat est condamné à payer au réclamant, en sus du décompte, 109.348 fr. 63 c., les intérêts, les intérêts des intérêts et trois quarts de dépens.

#### La classe 1889

A l'interpellation de M. Leydet, qui propose le renvoi par anticipation des hommes de la classe 1889, afin de leur permettre de prendre part aux élections générales, le gouvernement répondra qu'il n'existe pas de précédent en ce sens. Il est

Il achète un lopin de terre après un autre lopin de terre. Pour payer il emprunte : de ce jour il

C'était là l'histoire de la famil e Jacquet. On devait trois mille francs à M. Miscaret, aussi ces gens travailleurs, courageux tremblaient devant lui. Il leur avait imposé de lni offrir l'hospitalité à chacun des voyages qu'il faisait dans les départements voisins pour ses recouvrements. Moyennant quoi il leur accordait du temps. Et puis il fallait le flatter dans ses manies, souvent cruelles. Ce loup-cervier avait la prétention d'avoir un cour

- Les affaires vont toujours mal ! reprit-il. It avait l'habitude de prononcer cette sentence. Je ne dis pas ca pour vous, père Jacquet, qui vous donnez du mal. Vous savez, je suis bon moi. Ceux qui travaillent, je les laisse tranquilles.

- A propos, nous avons un petit compte à ter-

Vous me devez encore cent francs du dernier trimestre des intérête. Le diner venait de s'achever. Monsieur Masca-

- Je vais à côté, chez le vieux Jérôme. Nous.

finirons ca avant que je me couche. - Est-ce que vous ne pourriez pas attendre en-

core quelques jours ? demanda Jacquet d'une voix

- Attendre les intérêts ! (O énormité.)

(A suivre).

Accessaire, d'ailleurs que ces hommes soient enore sous les drapeaux au moment de l'appel des 18 jours, autrement les grandes manœuvres ne bourraient avoir lieu cette année et l'instruction perdrait. Le gouvernement ajoutera qu'en géperdidi n'est pas possible de subordonner notre ganisation militaire aux périodes électorales.

#### Le renvoi de la classe

De l'Echo de Paris : L'état-major de l'armée prévoit le 22 septemrecomme date du renvoi des hommes de la clasalbérable dans l'infanterie, le génieetles troues d'administration.

Exception est certain, pour les militaires des noupes à pied appartenant aux 2° et 3° corps, ils oupes a resolution of the sentence of the sent mbre après la clôture des grandes manœuvres

La ca alerie et l'artillerie, ramenant leurs heraux par étapes libèreront leurs congédiables fur et à mesure de la rentrée en garnison; s régiments montés, que les manœuvres auront oignés de leurs corps d'armée se trouveront os l'obligation de ne faire partir la classe qu'à h fin de la première semaine d'octobre.

#### Avis aux Réservistes non gradés

Les municipalités vont être informées, par les ins du service de recrutement, que les réseristes non gradés, appelés le 5 septembre, seront mtorisés à amener au corps un ou deux chevaux sceptibles de faire un bon service de trait.

Ces réservistes seront chargés de la conduite las fourgons et recevront une allocation de 5 fr rcheval et par jour a titre de frais de loca-Leurs chevaux seront nourris aux frais de

Les intéressés doivent adresser leurs offres dès présent aux brigades de gendarmerie.

#### Les réservistes convoqués en automne

Les nouvelles dispositions règlant les appels automne des réservistes viennent d'être réglées omme suit :

Sont convoqués, du 5 septembre au 2 octobre clus : les réservistes de l'infanterie des classes 1883 et 1887, de l'artillerie de forteresse des memes classes, les sapeurs-mineurs du génie et s sapeurs du régiment des chemins de fer, les ous-officiers de cavalerie estafettes d'état-major, s réservistes de l'infanterie et de l'artillerie de

Sont convoqués, du 9 octobre au 5 novembre : s réservistes de l'artillerie de corps et des pononniers, les sapeurs conducteurs du génie et du égiment des chemins de fer, les réservistes de a cavalerie de corps et des régiments de réserve. Du 11 septembre au 8 octobre : les réservistes s classes 1883-1887 affectés au 5e et 8e batailons d'artillerie de forteresse.

La convocation des réservistes des équipages le la flotte classes 1884-1887 est maintenue du

Les prescriptions concernant les demandes de arsis ne sont pas modifiées.

#### Société républicaine d'appui mutuel du Lot

Le banquet annuel de la Société républicaine ni mutuel du Lot, suivi d'un concert a lieu soir, 13 juillet, à 7 heures, au restaurant nvalet, boulevard du Temple, 29 et 31, sous Présidence d'honneur de MM. les sénateurs ral, de Verninac, Pauliac et de MM. les dépu-Lachièze, Rey, Talou, Vival.

#### Postes et Télégraphes

Le 14 juillet, jour de la fête nationale, rien sera changé à la marche des courriers; les êches seront expédiées et reçues comme les

A partir de midi, les guichets seront fermés au blic dans tous les bureaux exclusivement charda service postal; les guichets postaux sent seuls fermés dans les bureaux mixtes.

Augune distribution rurale ne sera faite. Le service des facteurs locaux et de ville ne

evra pas dépasser midi.

En ce qui concerne le service télégraphique, il ta assuré dans les mêmes conditions que les nanches et jours fériés.

#### Fête du 14 Juillet

Conformément aux prescriptions de la note miniselle du 3 septembre 1891, MM. les officiers de erve et de l'armée territoriale sont invités d'aser à la revue des troupes de la garnison, qui se-Passée le vendredi 14 juillet, par M. le colonel nmandant d'armes.

Les officiers et la troupe seront placés sur le alevard Gambetta dans l'ordre suivant : Officiers sans troupe non montés.

Officiers de la réserve et de l'armée territo-

Gendarmerie à pied. Sapeurs-Pompiers. 7m régiment d'infanterie.

Pour le défilé, M.M. les officiers de réserve et de rmée territoriale se placeront à dix pas en arrièe el à gauche du colonel.

Programme des jeux nautiques qui auront lieu le 14 juillet, à 4 heures du soir, en amont du

1º Mât de beaupré. — 2 prix. — 1ºr prix 10 fr. 2e prix 5 fr.

2º Courses de yoles. — 2 prix. — 1er prix 10 fr. 2º prix 8 fr.

3º Courses de bateaux plats. — 2 prix. — 1er prix 8 fr. 2º prix 3 fr.

4º Courses de périssoires. - 1 prix. - 5 fr. 5° Courses aux canards.

Nota. — Un drapeau placé en amont de la rivière indiquera le point de départ, un autre drapeau placé en aval marquera l'arrivée.

Il est expressement défendu d'abattre les canards avec les avirons ou tout autre ustensile.

Les concurrents sont priés de se faire inscrire au bureau du commissaire de police.

Le jour de la Fête Nationale, à 3 heures du soir, auront lieu, sur les allées Fénelon, des exercices de gymnastique exécutés par les pupilles des Sauveteurs du Lot, avec le concours de la musique de la ville.

Depuis plusieurs jours les militaires du 7° font des corvées de feuillages, pour orner convenablement la caserne Bessières.

Comme les années précédentes, le repas du soir du 14 juillet sera pris en commun dans la cour de la caserne. Les hommes de chaque compagnie rivalisent de zèle pour préparer les guirlandes afin de bienornementerleur table.

#### Discours de M. Pépin

sur la tombe de M. Benoit son fondé de pouvoirs

Ce n'est pas sans émotion et sans tristesse que je me décide à prononcer quelques paroles sur cette tombe si prématurément ouverte, pour honorer la mémoire d'un homme qui fut pour moi un ami dévoué autant qu'un collaborateur fidèle.

Sa vie s'est écoulée, simple et modeste; mais si elle n'appelle point les oraisons d'apparat, elle a du moins mérité de ne point finir inaperçue, car elle se résume en ces deux mots, qui valent sans doute à l'égale des plus belles actions : honneur et labeur.

Originaire du Gers, fondé de pouvoirs tour à tour des recettes particulières de Lombez, Loches, Abbeville, et de la Trésorerie générale du Lot, partout où il a passé Jules Benoit laisse de sympathiques et durables souvenirs.

Il avait les qualités qui gagnent dès l'abord la confiance : l'équité, la droiture, la franchise, un parfait équilibre, la conscience du devoir. Avec cela, un esprit éminemment clair et pratique, un grand fonds de savoir - sans compter une probité de tout repos - et, sous une écorce peutêtre un peu rude au premier contact, une abondante sève de bonté naturelle, une philosophie douce, une bonhomie conciliante, sans faiblesse, qui lui attachait ceux-là même qu'il était appelé par ses fonctions à diriger, et dont il avait à relever parfois les erreurs ou les défaillances.

Un telle nature ne pouvait rester isolée ni incomprise; et s'il était depuis de longues années sans parents, il avait su se ménager de nombreuses et solides amitiés.

Ce sont des amis qui, pendant sa longue et cruelle maladie, jusqu'au fatal dénovement, lui ont tenu lieu de la famille éteinte; ce sont des amis qui lui ont prodigué leurs soins avec toute la sollicitude qu'il méritait, et qui lui ont adouci les amertumes, les souffrances de ces dernières heures, où, conservant son entière lucidité, il assistait à son anéantissement progressif.

C'est au nom de tous ses amis que je lui adresse, du fond du cœur, le suprême adieu.

#### Délégations municipales

A la suite de la loi qui a érigé la section de St-Martin-le-Redon en commune distincte, le conseil municipal de Duravel s'est trouvé dissous et une délégation spéciale a été constituée dans les deux nouvelles communes pour remplir les fonctions de conseil municipal.

Ont été nommés membres de cette délégation: 1º Pour la commune de Duravel, MM. Daymard, ancien huissier, président; Rougié, Valantin et Costes Louis, membres.

2º Pour la section de St-Martin-le-Redon, MM. Combelles Osmin, président; Tourret Gabriel, et Augière Henri, membres

Les élections pour la nomination des conseillers municipaux de ces deux communes sont fix es au 30 juillet.

#### Mandats postaux

Le paiement des mandats à domicile commencera à être mis en pratique dans toute la France à partir du ler décembre prochain.

#### Les raisins

Les raisins ont fait, dimanche matin, leur apparition sur le marché aux légumes.

#### Gare aux escargots

Hier, la femme Vialard, et ses deux enfants, demeurant place Rousseau, ont failli s'empoisonner en mangeant des escargots que le mari Vialard avait trouvé sur la ligne du che-

Le docteur Clary, appelé en toute hâte, leur a administré des contre-poisons et les a arrachés ainsi à une mort certaine.

#### Accident

Mardi soir, vers 5 heures, M. Cubaynes, négociant, conduisait sa jardinière, sur laquelle se trouvaient son épouse, M. Cagnac, son beau-frère et Mme Cagnac. Sur le pont Philippe, le cheval prit une allure si précipitée qu'arrivé au fond du monticule (côté St-Georges), l'animal s'abattit, entrainant dans sa chute M. Cubaynes et Mme Cagnac, qui se trouvaient sur le siège du devant.

M. Cubaynes a eu de légères contusions, mais sa belle-sœur que l'on dit être dans une position intéressante, a eu un bras fracturé et des contu-

Espérons que, par suite des premiers soins qui ont été donnés aux blessés par M. le docteur Clary, cet accident n'aura pas de suites plus fâcheuses.

#### Vers

Le nommé Labro Pierre, cultivateur, s'est précipité dans le Lot.

Quant on a pu le retirer, il avait cessé de vi-

#### Labastide-Murat

La foire du second lundi de juillet, était peu importante, à cause des moissons.

Les moutons pour la boucherie étaient recherchés à de bons prix. Il y avait un peu de hausse sur les bêtes destinées à l'élevage. Les porcelets étaient aussi recherchés.

Le blé se vendait de 13 à 14 fr. Le maïs 10 fr. L'avoine 8 fr. les 4 quartons.

Il y avait beaucoup de volaille, aussi elle ne se

#### Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

ON DEMANDE DES AGENTS D'AS-Grêle et l'Incendie. - S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

à billes Ant (château du Bar, p. Puy-l'Evêque)

Caisse d'emballage comprise

#### Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison Mme V° Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

ISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseign ments complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction :

32, rue de la Sourdière, Paris. 8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence) Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupi-ney de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er luinéraire

1re classe 86 fr. - 2e classe 63 fr. - Durée 30

Paris - Orléans - Blois - Amboise - Tours - Chenonceaux, et retour à Tours - Loches, et retour à Tours - Langeais - Saumur - Angers - Nantes - Saint-Nazaire - Le Croisic - Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, viâ Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. - Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

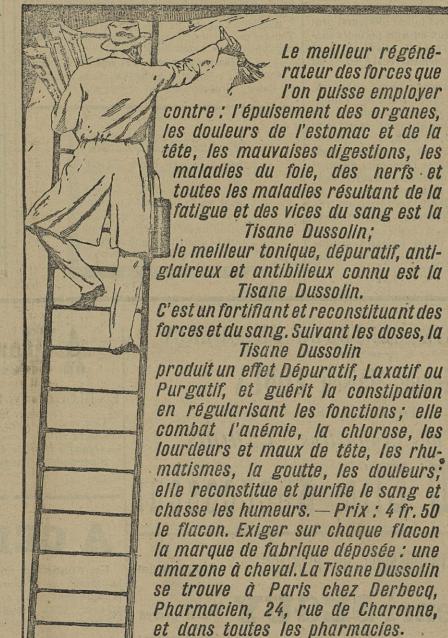
2º Itinèraire

1re classe 54 fr. - 2e classe 41 fr. - Durée 15

Paris - Orléans - Blois - Amboise - Tours Chenonceaux, et retour à Tours - Loches et retour à Tours - Langeais, et retour à Paris, vid Blois ou

En outre, il est délivré à toutes les gares du rèseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarifs spécial G. V. nº 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrès tonte l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.



Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à C hors, pharmacie P. Prévot.

# CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

### Plages de la Bretagne

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, a prix réduits, et comportant le parcours ci-après:

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Con-carneau, Quimper, Douarneuez, Pont-l'Abbé et

Châteaulin.

Durée: 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 4re classe : 45 francs. - 2º classe : 36 francs.

AVIS. - Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout antre point situé sur ledit Itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

#### EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrrand, Néris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre do 1er Join au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessons, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1re classe	2º classe			e 2º classe
Nantes	113 fr.	87 fr.	Angoulème:	91	f. 68 f.
Angers	103	77	Bordeaux	98	73
Le Mans.	- 103	77	Agen	98	73
Tours	91	68	Périgueux.	86	64
Blois	86	64	Montauban	93	73
Orléans.	. 86	64	Toulouse	103	77
Poitiers.		68			

L'itinéraire comprend : 1º Le parcours circulatre ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montlaçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2º Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulème; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour-chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-lessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1re et 2º classe, aux prix du tarif.G. V. nº 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réscau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'ex-

On délivre des billets à tontes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

#### AVIS ESSENTIEL. - Les prix ci-dessus ne comprenent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mo t-Dore et la Bourboule.

Etude de Mº H. LACOSTE, avoué à Gourdon

#### A VENDRE

A suite de folle-enchère, au tribunal civil de Gourdon, le mardi 18 juillet 1893

1º Une maison sise à Gourdon affectée à un

# HOTEL DE LA PROVIDENCE

Sur la mise à prix de huit 8,000 fr. mille francs ci 2º Une terre sise commune de Gourdon, sur la mise à prix de trois cents 300 fr. francs ci .....

> Pour extrait, Signé: LACOSTE, avoué.



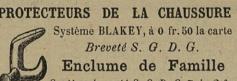
VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie sement conservation de la convalence de l'estomac, d'anémie sement conservation de la convalence de l'estomac, d'anémie sement conservation de la convalence de la c es convalescents et tous ceux qui soufirent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHC103.

# Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épiceries et de produits alimentaires.

GROS: 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE



Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.



# CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1er Juillet 1893)

#### De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS -	DIRECT	OMNIBUS
DADIG	1e, 2e, 3e classes	1e, 2-, 3e classes	1re classe.	1e, 2e, 3e classes	brevel atrible
PARIS départ.	3h. 10s.	9h mat	7h. 50s.	11 soir.	TO THE REAL PROPERTY.
BRIVE départ.	6 40 di	6 20.5	5 79	midi 32	7h. 5 soir
laminha	7 48	7 27	5 14 <sup>12</sup> 5 55	1 10 5 8 2	7h. 5 soir 8 3
SOUILLAC départ.	7 53	7 30	5 58	2 14	8 11
CAZOULÈS arrivée.	8 »	_ 00	- 00	2 21	8 18
( depart.	8 2		-	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon	8 15	-	_	2 35	8 34
Nozac	8 25	-	_	2 45	8 44
GOURDON	8 39	8 »	6 26	3 »	8 58
Saint-Clair	8 49 9 1	-		3 10	9 8
Dégagnac Thédirac-Peyrilles	9 12		-	3 22 3 33	9 20 9 31
Saint-Denis-Catus	9 23	AND SHEET		3 45	9 31 9 43
Espère	9 32			3 54	9 52
	9 43	8 41	7 7	4 5	10 3 soir
CAHORS arrivee. départ.	9 58	8 41 8 47	7 12	4 20	17 30 d
Sept-Ponts	10 8	-		4 31	7 42
Cieurac	10 22	121-101	-	4 47	133 ×
Lalbenque	10 29	- 01		4 56	#8 9
Caussade (arrivée	11 37	9 31 9 58	7 54	5 31	8 45
MONTAUBAN. départ.	11 h.49 midi 2	10 23	8 20 8 26	6 11 6 25	9 28
TOULOUSE arrivée.	midi 39 1 h 32*	11 10s.	9 14	7 55 2	
		To The Branch	111	. 00%	THE DATE OF THE PARTY.

#### De Toulouse à Paris

	- 16	1140	26	1126	1136	40
1999 415 41600 46	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
MOTH OTHER Atmost	ire classe.	a segment ut	10, 20, 30 classes			Inc. Aug (EX
TOULOUSE départ.	2h· 25± 3 14		5h. 50.:	-	9h· 25.5	6h mat
MONTAUBAN. départ.	3 14 3 24	4 15.	7 10°2 7 30		10 40 8	7 15
Caussade	3 49	4 56 9	7 58	N	10 50 11 31	7 30 g 8 11
Lalbenque	-	5 38	_ 00		midi 13	8 11 8 54
Cieurac	_	5 46	_		midi 21	9 2
Sept-Ponts		5 58	_ 16		midi 33 2	9 14
CAHODS (arrivée.	4 32	6 6	8 46		midi 41	9 22
( ucpar v .	4 38	6 30	8 54	6 5	_	9 30
Espère	-	6 45	-	6 20 8	-	9 44
Saint-Denis-Catus Thédirac-Peyrilles	-	6 59 7 14	_	6 33	-	9 57
Dégagnac	T	7 14 7 23	No. of Concession, Name of	6 48 6 57	1000 1016	10 11
Saint-Clair		7 33		7 6	Control of	10 20 10 29
GOURDON	5 23	7 49	9 42	7 23	and a said	10 29
Nozac	_	7 58	_	7 32	THE RESIDENCE	10 52
Lamothe-Fénélon	-	8 7		7 42	_	11 1
CAZOULÈS ( arrivée.	1 2 -0 200	8 16	_	7 52	_	11 10
( depart.	-	8 18		7 54	-	11 12
SOUILLAC (arrivée.	5 47	8 25	10 6	8 2 8 9	-	11 19
départ. départ. (arrivée.	5 50 6 32	8 31	10 9		_	11 25
BRIVE départ.	7 *	9 37s.	10 53 11 3	9 17 <sub>m</sub> .	-	midi 27
PARIS arrivée	4 37	ALL DES	10 21 <sup>m</sup>			midi 55 11 38\$
	2 0 2		20 21	THE RESERVE TO SERVE	STATE OF THE PARTY	11 00%

#### De CAHORS à LIBOS

	01	nnibu	Omnibus			
CAHORS D.	1 64	403	112	, 50 %	1 6	13 %
Mercuès	6	54 =	1	47	6	27 5
Arrêt Douelle	6	58 =		» ·	6	31
Parnac	7	5	1	15	6	38
Luzech	7	11	1	22	6	45
Castelfranc	7	24	1	35	6	57
Arri Prayssac	7	27		))	7	))
Puy-l'Evêque	7	36	1	46	7	8
Duravel	7	43	1	54	7	15
Soturac-Touzac	7	51	2	3	7	23
Fumel	8	))	2 2	13	7	32
LIBOS A.	8	6	2	19	7	38
BORDEAUX	3	51 8	8	11 m	4	43
PARIS Ar.	11	36.7	4	37	10	21 =

#### De CAHORS à CAPDENAC

	Om	nibus.	Om	nibus.	On	nibus	
CAHORS D.	1 71	458	1 11	29 %	1 51	23 %	
Cabessut, halte		54 =	1	38 7	5	32 7	
Arcambal	8	45	1	49	5	42	
Vers	8	12	1	58	5	50	
Saint-Géry	8	20	2	6	5	57	
Conduché	8	32	2	19	- 6	9	
St-Cirq, halte.	8	38	2	26	6	15	
St-Martin-Lab.	8	48	2	36	6	24	
Calvignac, hal.	8	55	2	44	6	31	
Cajarc	9	8	2	57	6	44	
Montbrun, hal.	9	18	3	8	6	54	
Toirac	9	27	3	18	7	3	
Lamadeleine: .	9	40	3	31	7	15	
CAPDENAC. A.	9	52	3	44	7	27	

#### De LIBOS à CAHORS

	Poste, Omnibus, Omnibus								
PARIS D.	7	h 80s.	111	soir	17	38 =			
BORDEAUX	. "	))	6	10	3	34			
LIBOS D.	8	29 ∃	3	30	9	105			
Fumel	8	33 =	3	37	9	16			
Soturac-Touzac	8	45 =	3	49	9	26			
Duravel	8	52	3	58	9	33			
Puy-l'Evêque	8	59	4	7	9	40			
Arri Prayssac	9	6	100	"	9	47			
Gastelfranc	9	11	4	23	9	53			
Luzech	9	22	4	36	10	3			
Parnac	9	31	4	46	10	11			
Arrêt Douelle	9	36		))	10	16			
Mercuès	9	41	4	57	10	21			
CAHODE	0	EO		2 4	110	0.2			

	De uni	au	MAU	a	LAHUI	no	
		[On	nibus	Om	nibus.	Om	nibus
	CAPDENAC. D.	17	478	1111		1 5h	23 %
4	Lamadeleine	7	59 =	11	22 2	5	35 5
	Toirac	8	10=	11	34	5	46
	Montbrun, hal.	8	18	11	43	5	54
	Cajarc	8	30	11	55	6	5
	Calvignac, hal.	8	40	12	6 0	6	15
	St-Martin-Lab.	8	49	12	14=	6	25
	St-Cirq, halte.	8	57	12	23	6	33
	Conduché	9	3	12	30	6	39
	Saint-Géry	9	18	12	45	6	53
	Vers	9	23	12	51	6	58
	Arcambal	9	31	1	00	7	6
	Cabessut, halte.	9	41	1	11	7	16
	CAHORS A.	9	49	1	19	7	24

Do CADDENAC & CAMODO

#### DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

# **Ancienne Maison EDOUX**

Fondée en 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrerie Faux bois

Marbre

Henri SEGUY

en tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

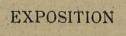
Rue du Lycée, nº 40, CAHORS

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. - Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. sur demande. S'adresser au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.





CAHORS 1881

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCEDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté,

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucede envoie des échantillons, ou se rend lui-même,

